

l'aide au développement ne saurait, à elle seule, venir à bout de politiques inadaptées. Nous collaborerons avec les pays d'Afrique pour veiller à ce qu'une aide suffisante et bien ciblée soit fournie aux pays qui en ont le plus besoin et qui mettent en œuvre les vastes réformes qui s'imposent. Cette aide visera notamment à soutenir le gouvernement démocratique, le respect des droits de la personne, la bonne administration publique, la mise en place d'un système juridique et judiciaire efficace, l'établissement d'infrastructures, le développement des régions rurales, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le développement des ressources humaines, y compris la santé et l'éducation pour tous. À cet égard, nous œuvrerons au renforcement de la coopération entre les organismes concernés de manière à faciliter et à coordonner les efforts visant la création de capacités.

60. Pour que nos efforts aient le maximum d'efficacité, nous approfondirons le dialogue avec nos partenaires africains, travaillerons à une plus grande prise en charge locale des stratégies de développement et encouragerons la participation d'acteurs non gouvernementaux. Nous renforcerons aussi la coordination entre les donateurs, y compris les nouveaux. Nous accueillons favorablement et soutenons sans réserve la nouvelle tendance à la coopération entre les régions et à l'extérieur de chacune, en faveur du développement de l'Afrique.

61. Les Nations unies jouent un rôle majeur dans le développement en Afrique, et les pays de ce continent seront les premiers bénéficiaires de la réforme des activités de l'ONU pour le développement économique et social. Nous encourageons les fonds et programmes de développement ainsi que les institutions spécialisées des Nations unies à accentuer leur travail sur le terrain en Afrique et à coordonner pleinement leurs efforts, aussi bien au siège qu'au niveau des pays. Nous sommes encouragés par les efforts de la Commission économique pour l'Afrique en vue de dynamiser et de focaliser ses activités. La décision du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) d'attribuer une partie de ses ressources en fonction de la qualité des programmes proposés constitue un bon moyen d'assurer l'efficacité, et nous demandons instamment que cette approche soit appliquée plus largement aux travaux de l'ONU.

62. Un certain nombre de pays d'Afrique déploient des efforts impressionnants pour mettre la révolution de l'information au service de la démocratie et du développement durable. Nous accueillons favorablement l'Initiative de la société de l'information en Afrique. Nous soutiendrons les efforts visant l'établissement de réseaux d'information pour relier les pays d'Afrique entre eux et avec le reste du monde. À cet égard, nous saluons la conférence « Le savoir mondial 97 », qui a eu lieu à Toronto.

63. Nous félicitons les leaders africains de vouloir créer des capacités locales efficaces pour la prévention des conflits, le maintien de la paix, la réconciliation et le redressement après les conflits. Nous soutiendrons les initiatives africaines visant à consolider la paix aux niveaux régional, sous-régional et national, en particulier les activités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), eu égard aux récentes lignes directrices de l'OCDE sur les conflits, la paix et la coopération au développement, et nous contribuerons à la formation de partenariats actifs avec les Nations unies et d'autres donateurs. Nous encourageons le Secrétaire général des Nations unies à rechercher, dans le cadre de ses efforts de réforme, des moyens qui permettent à la communauté internationale de renforcer encore les initiatives de l'Afrique. Nous demandons qu'il soit fait une utilisation accrue du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour le maintien de la paix et la prévention des conflits en Afrique ainsi que d'autres fonds pertinents de l'ONU, et nous appelons les donateurs à s'engager plus largement et de façon substantielle à l'égard de l'OUA et des organismes sous-régionaux dotés de mécanismes spécialisés pour la médiation des conflits, ainsi qu'envers l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA dans la région des Grands Lacs africains.